

**COMMUNE DE  
FAUMONT**

Département du Nord

Arrondissement de Douai

Canton d'Orchies

☎ 03.20.61.91.91

Fax : 03.20.61.91.99

2022-6-6

# Arrêté du Maire

**Objet** : circulation et stationnement « carrière des écoles »  
et parking salle des fêtes route nationale à FAUMONT  
Fête des enfants du 25 juin 2022

Nous, Gilles BARBIEUX, Maire de la commune de FAUMONT (Nord),

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police.

Considérant qu'il y a lieu, pour le bon déroulement de la fête des enfants le 25 juin 2022, pour la sécurité des usagers des voies et places publiques route nationale à Faumont, de réglementer la circulation et le stationnement.

Vu la kermesse et le spectacle organisés le 25 juin 2022 par la municipalité et l'APE (association parents d'élèves)

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions pour éviter les accidents,

Considérant l'intérêt général,

## ARRÊTONS :

**Article 1** – La circulation et le stationnement seront interdits (sauf aux riverains) route nationale : impasse du chemin rural dite « carrière des écoles » et sur le parking de la salle des fêtes du vendredi 24 juin 2022 à 12 H 00 au lundi 27 juin 2022 à 7 H 00.

**Article 2** - Les services techniques de la ville sont chargés de la pose du matériel de sécurité et de la signalétique correspondante.

**Article 3.** Les présentes dispositions seront applicables après la mise en place de la signalisation réglementaire appropriée.

**Article 4.** La brigade de gendarmerie d'Orchies et Monsieur le Maire de Faumont sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5.** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 6.** Le présent arrêté sera transmis pour information à :

- ⇒ M. Jean-Raymond CHRETIEN, Capitaine de la brigade de gendarmerie d'ORCHIES
- ⇒ M. Thomas CLAISSE, Directeur des Services de la commune de FAUMONT
- ⇒ M. Laurent DE RIEVIÈRE, responsable des services techniques de la commune de FAUMONT
- ⇒ Me Mélanie VENDAMME, coordinatrice enfance et jeunesse, ville de FAUMONT
- ⇒ M. CAMUS Benoit et Me SOUBRY Stéphanie, APE de FAUMONT

FAIT à FAUMONT, le 15/06/2022

Le Maire,

Gilles BARBIEUX

